



Au secours du patrimoine

GRANDSON Face à la destruction programmée du local des pompes et de la chapelle libriste, plusieurs habitants se sont rassemblés afin de créer l'Association pour la sauvegarde de la place du Château de Grandson.

TEXTES ET PHOTO : ROBIN BADOUX

Décidément, les projets de réaménagement des cœurs des communes n'ont pas la cote dans la région. Alors qu'à Yverdon le futur visage de la place d'Armes est encore largement discuté, à Grandson, c'est un autre serpent de mer qui, en resurgissant, fait parler de lui: le Plan de quartier (PQ) Place du Château, entré en vigueur en 2013.

Pour rappel, le PQ vise à déplacer l'essentiel des stationnements dans la zone nord de la place du Château, et prévoyait initialement un parking souterrain sous la place, mais qui sera construit dans le coteau adjacent, selon le Plan d'affectation Au Rubatel, accepté par le Conseil communal le 5 octobre 2023.

Le PQ prévoit en outre la destruction de deux bâtiments sur la place: le local des pompes et la chapelle libriste, qui doivent être remplacés par des bâtiments de front accueillant logements et commerces. Et c'est précisément là où le bât blesse pour certains citoyens, qui ont choisi de créer une association afin de prévenir la destruction de ces deux biens.

L'objectif principal poursuivi par l'Association pour la sauvegarde de la place du Château de Grandson, créée le 5 décembre, est de contribuer à sauver ces deux témoins du passé, tout en les intégrant à un projet architectural de qualité. «L'essentiel de notre message est de dire que le Plan de quartier est un projet dépassé, suivant un canevas ficelé il y a plusieurs dizaines d'années, soutient Marie Garnier, présidente de l'association et citoyenne de Grandson. La chapelle et surtout le local des pompes ont un intérêt historique, touristique et attractif qui



La Grandsonnoise Marie Garnier et l'historien Daniel de Raemy entendent bien venir au secours du local des pompes et de la chapelle libriste, menacés de destruction par le projet de parking souterrain à la place du Château.

mérite d'être protégé.»

Ainsi, les membres de l'association, non formellement opposés à la construction d'un parking souterrain au Rubatel, appellent à une revalorisation des deux bâtiments, avec éventuellement une réaffectation commerciale pour le local des pompes.

«Nous comprenons qu'il y a une volonté de revitaliser la place du Château, surtout avec la réouverture prochaine du monument et l'ambition d'attirer plus de 80 000 visiteurs par an à Grandson, mais de là à démolir des biens historiques, c'est quand même triste», lâche de son côté Daniel de Raemy, historien des monuments et secrétaire de la nouvelle association. Et d'ajouter: «Nous n'avons rien contre le parking, mais il faut préserver la beauté du site. Il y a tout un front très esthétique, tout simplement parce qu'il s'agit ici d'architecture intégrée, et donc mieux que tout ce qui pourrait se faire à la place.»

Biens d'importance nationale ?

Outre l'intérêt esthétique du local des pompes et de la chapelle, l'association base son argumentaire sur l'intérêt culturel et historique de ces deux biens.

La chapelle libriste et le local des pompes sont notamment enregistrés dans le recensement architectural des Monuments historiques du canton de Vaud, et disposent d'une protection générale (PGN) sur l'ensemble. Une

protection théorique toutefois, car elle se rattache dans le cas présent à des biens présentant un intérêt encore non identifié.

Parallèlement, l'association avance le fait que Grandson, en tant qu'ensemble, est recensé dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse Isos. Ainsi, l'ensemble formé par le château, le bourg, la chapelle libriste, le local des pompes constitue un objet disposant de qualités de situation, spatiales et historico-architecturales «prépondérantes», selon l'inventaire.

«La présence du château fait que les alentours directs obtiennent une valeur selon l'Isos. Il s'agit d'une notion d'ensemble qui ne se base pas que sur l'individualité du monument», précise Daniel de Raemy, qui souligne par ailleurs l'existence d'une charpente à la Philibert de l'Orme dans le local des pompes, une façon de construire qui trouve ses origines à la

Renaissance et qui contribue à la valeur globale du bâtiment.

Œuvrer de concert

Loin de vouloir s'opposer aux projets de la Commune, l'association entend travailler main dans la main avec la Municipalité afin de réfléchir à des solutions pour préserver les deux bâtiments et, à cette fin, a envoyé une lettre au syndic et aux municipaux le 14 décembre.

«Notre but est aussi d'aider la Commune à trouver des financements et des solutions en cas d'études ou de travaux extraordinaires de restauration historique», ajoutent Daniel de Raemy et Marie Garnier. Si on arrive par un autre chemin au même but, c'est à dire avoir des commerces, installés dans le local des pompes de préférence, et un parking souterrain, alors ça marche aussi. Garder ces deux bâtiments en plus du futur parking ne nous semble pas contradictoire.»

Dans notre édition de lundi

Le réaménagement de la place du Château est un projet qui se fait attendre depuis bien des années. Toutefois, la Commune est bien décidée à aller de l'avant afin d'obtenir des résultats, soit un cœur du bourg attrayant, pour 2026 et la réouverture de la forteresse, qui table sur un pic à 80 000 visiteurs par an. Un projet de longue haleine donc, qui concerne de nombreux acteurs.

Le syndic de Grandson, Antonio Vialatte ainsi que la Fondation du Château de Grandson donneront leurs positions respectives à *La Région* à propos des objectifs de la nouvelle association ainsi que sur le futur visage de la place du Château.